



INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

Affaire suivie par : Hervé COCHETEL
Poste : 05 49 06 77 14
Réf. : ID79/HC/AG/2026-03

Monsieur Fabrice MICHELET
Président
Communauté de communes Mellois
en Poitou
Les Arcades
2 Place de Strasbourg
CS60048
79500 MELLE

Niort, le 23 FEV. 2026

Objet : votre adhésion à ID79 ingénierie départementale
PJ : votre cotisation 2026 à ID79

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Aujourd'hui, vous êtes 196 communes, intercommunalités ou syndicats d'eau et d'assainissement adhérents à l'Agence d'ingénierie départementale ID79 et je vous remercie de votre confiance.

Le Département accompagne l'ingénierie des communes et intercommunalités au travers de l'Agence Technique Départementale ID79, permettant la concrétisation de vos projets, sur la base d'une adhésion à celle-ci. Aussi, je souhaitais vous annoncer que j'allais **faire procéder au recouvrement des adhésions 2026**. À ce titre, **vous recevrez prochainement un avis de sommes à payer, via Chorus**. Toutefois, si vous rencontrez une difficulté sous Chorus, merci de nous contacter directement.

Comme prévu, le montant de l'adhésion à ID79 ingénierie départementale tient compte de votre éventuelle adhésion auprès du CAUE 79 (cotisation CAUE déduite de l'adhésion ID79) à la date du 1^{er} janvier 2026.

L'équipe d'ID79 se tient à votre disposition pour vous accompagner et faciliter vos projets. Sur simple demande (05.49.06.77.14 ou id79@deux-sevres.fr), nous venons vous rencontrer sur le terrain pour vous apporter des conseils concrets.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt porté à ID79, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Coralie DENOUES

Présidente de l'Agence technique
départementale ID79



VOTRE COTISATION 2026 A iD79

COLLECTIVITE	DATE DELIBERATION ADHESION	MONTANT ADHESION (avant déduction éventuelle)	MONTANT ADHESION CAUE à acquitter directement auprès du CAUE	ADHESION 2024 à iD79 avis de sommes à payer, à acquitter auprès d'iD79
Communauté de communes Mellois en Poitou	15 février 2018	600 €		600 €

ATTENTION Pour la cotisation de votre collectivité à iD79, vous recevrez un avis de sommes à payer, émis par iD79 et transmis par le SGC de Niort. Ne procédez pas à un mandatement sur la base de ce courrier.

Pour rappel :

LES MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion est un préalable à l'intervention de l'Agence.
Les cotisations annuelles sont forfaitaires et varient en fonction des tranches de population.



Pour les intercommunalités

Deux options possibles :

- adhésion complète (ingénierie + eau/assainissement)
 - adhésion uniquement sur les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques.
- Dans cette éventualité, il est possible de compléter dans un second temps par une cotisation à l'offre d'ingénierie.

Adhésion complète* (a + b)

• moins de 10 000 habitants	2 500 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	4 000 €
• plus de 30 000 habitants	6 500 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation au 1^{er} janvier de l'année en cours, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus.

a - Cotisation pour les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques uniquement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

b - Cotisation complémentaire pour l'offre d'ingénierie
(en cas de cotisation initiale uniquement pour les compétences eau/assainissement)

• moins de 10 000 habitants	2 300 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	3 600 €
• plus de 30 000 habitants	5 900 €